



TRANSMIS LE 16/10/2025
REÇU LE 16/10/2025
AFFICHÉ LE 17/10/2025
NOTIFIÉ LE 17/10/2025
PUBLIÉ LE 17/10/2025
EXÉCUTOIRE LE 17/10/2025

2025/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025 DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22PE91 – RÉSERVATION DE BERCEAUX EN CRÈCHE - LOT N°1 : CRÈCHE « BOUT CHOUX » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-cinq, le 9 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE.

Rachel SABATIER GIRAULT : Claire LE BERRE.

Irène CORNUAU : Michelle SCHIDERER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Françoise MENDY LASCOT : Vincent MULOT

ABSENTS

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

Alain VERBRUGGHE

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Pasionaria ENEDAGUILA

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2025, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025 DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22PE91 – RÉSERVATION DE BERCEAUX EN CRÈCHE - LOT N°1 : CRÈCHE « BOUT CHOUX » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-2,

VU la délibération n°24 du 15 décembre 2022 relative à l'attribution des marchés n°22PE91 portant sur la réservation de berceaux en crèche (lots 1 et 2),

VU la notification du marché 22PE91 – Lot 1 à la société LA MAISON BLEUE le 29 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que la délibération n° 24 du 15 décembre 2022 a attribué l'accord-cadre à la société MAISON BLEUE (sise 148-152 route de la reine – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT),

CONSIDÉRANT que le marché 22PE91 – LOT N°1 CRECHE BOUT CHOUX a été notifié le 29 décembre 2022,

CONSIDÉRANT l'avenant n°1 au marché 22PE91 – LOT N°1 CRECHE BOUT CHOUX notifié le 05 septembre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver la continuité du service public de la petite enfance et de maintenir l'offre de places réservées pour les familles de la ville,

CONSIDÉRANT que le marché public initial de réservation de berceaux conclu avec la société MAISON BLEUE arrive à échéance le 28 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que la période de fin de contrat est inopportune au regard des besoins des familles, les contrats de garde étant établis d'août à août,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prolonger sa durée afin d'éviter toute interruption du service, que dans le même temps la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau marché est en cours de formalisation afin d'assurer le futur renouvellement,

CONSIDÉRANT l'intérêt municipal de maintenir une offre continue d'accueil petite enfance au bénéfice des familles.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché 22PE91 – RESERVATION DE BERCEAUX EN CRECHE - LOT N°1 CRECHE BOUT CHOUX,

APRÈS l'avis de la Commission Ressources et Développement en date du 25 septembre 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la Commande Publique

Question n°15 du CM du 09/10/2025 P 2/2

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°2 au marché 22PE91 –RESERVATION DE BERCEAUX EN CRECHE – LOT N°1 en ce qu'il prolonge la durée du contrat de 7 mois et 25 jours calendaires représentant une plus-value de 21,73% du montant initial soit 226 835,62 € HT (non soumis à T.V.A).

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°2 au marché relatif à la réservation de berceaux en crèche – LOT 1 CRECHE BOUT CHOUX avec la société LA MAISON BLEUE (sise 148-152 route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT).

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
 Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d'Ile-de-France



de 17 octobre 2025
 Par délégué du Maire
 L'Adjoint au Maire
 ARIN VERBRUGHE
 Caractère Exécutoire



À l'unanimité des votants

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL09102025Q15

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-16T08-03-48.00 (MI264585385)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20251009-DEL09102025Q15-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22PE91 - RÉSEAU D'ÉCOLE DE
BERCEAUX EN CRÈCHE - LOT N.1 : CRÈCHE " BOULE CHOUX"
"- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE
SIGNER L'AVENANT N.2.

Date de décision : 09/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [15 - PJ Avenant 2 Lot 1 - 22PE91.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[15pj - CP - GS BOUT
CHOUX Avenant 2 Lot 1-
22PE91 v2.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 16/10/25 à 08:03

Date 16/10/25 à 08:03

Date 16/10/25 à 08:08

Par [SADEQ Fatiha](#)Par [SADEQ Fatiha](#)